

confère le Saint-Siège, celle d'*Avocat consistorial* vient d'être conférée à un fervent Tertiaire de saint François, le comte Charles Santucci. C'est lui qui a présidé en 1900 le Congrès international du Tiers-Ordre franciscain. Conseiller municipal de Rome, il s'est distingué comme orateur remarquable et catholique fervent. Les privilèges des avocats consistoriaux sont considérables : ils ont le droit de « pérorer » les causes des Saints dans les Consistoires et les causes de canonisation. Ils ont une place spéciale dans les chapelles papales et le droit de s'asseoir dans les conciles œcuméniques. Le Collège des Avocats consistoriaux a sept membres effectifs.

Mère Marie de la Passion. — Les Franciscaines Missionnaires de Marie nous donnent l'espoir de voir paraître sous peu une première Vie de la T. R. Mère Marie de la Passion. On y apprendra à connaître plus à fond l'âme et la mission de la vénérée Fondatrice. Elle sera certainement lue avec un vif intérêt par ceux qui ont connu et aimé l'illustre défunte.

ROMANUS.

Chronique franciscaine

A TRAVERS LE MONDE

L'Ordre franciscain en Australie

LE 4 octobre dernier, on célébrait les noces d'argent de l'Ordre franciscain en Australie. Un grand bazar, organisé sous le haut patronage du cardinal Morgan, était l'un des traits caractéristiques de cette solennité. Il avait pour but de célébrer les vingt-cinq années d'apostolat des Fils de saint François et de venir en aide aux Frères des Ecoles chrétiennes qui firent leur entrée à Sydney sous les auspices et la responsabilité des Frères-Mineurs.

A l'occasion de cette fête, la "Catholic Press" disait : "Le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Ordre des Frères-Mineurs en Australie, est un événement qui a éveillé beaucoup d'intérêt dans l'esprit de la population catholique. Depuis leur arrivée dans ce pays les Fils de saint François ont remporté d'immenses succès dans le champ de la religion et de l'éducation car, à l'exemple de leur saint Fondateur, ils ont tou-